

A 11355

26 OCT. 2010

GUIRAUDON GUIPPONI LEYGUE GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 euros

Siège social :
Les Centuries III - 111 Place Pierre DUHEM BP 84
34935 MONTPELLIER Cedex 9
422 889 469 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 Août 2010

L'an deux mil dix,
le 25 août,
à 9 heures,

Les associés de la société GUIRAUDON GUIPPONI LEYGUE GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Les Centuries III - 111 Place Pierre DUHEM BP 84 34935 MONTPELLIER Cedex 9, sur convocation faite par courrier remis en main propre contre décharge le 2 août 2010 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques GIUPPONI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain GUIRAUDON et Monsieur Jean-Marc LEYGUE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Benoit LABIT est désigné comme secrétaire.

Les sociétés FB AUDIT et BERTHET AUDIT CONSEIL, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 120 948 sur les 120 948 actions ayant le droit de vote.



En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

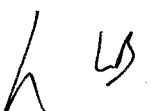
ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la dénomination sociale de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de la dénomination sociale de la Société.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide qu'à compter du 25 août 2010 la dénomination sociale sera « GGL Groupe » au lieu de « GUIRAUDON GUIPPONI LEYGUE GROUPE ».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - DENOMINATION

"La dénomination de la Société est : GGL Groupe ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

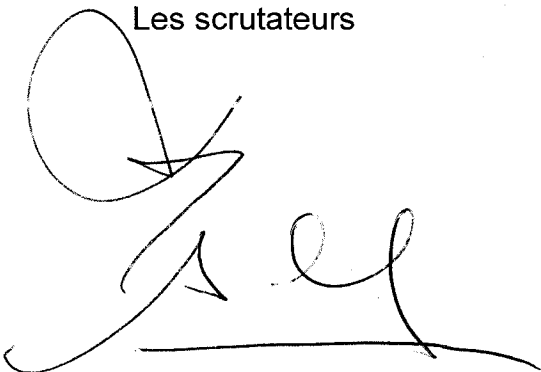
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

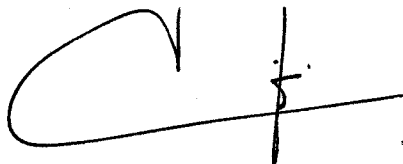
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

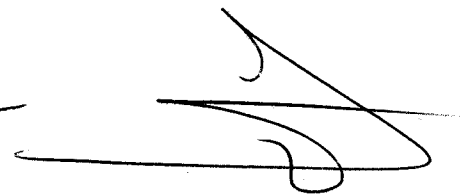
Les scrutateurs

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'C' shape followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, showing a series of loops and a long horizontal stroke.